

LA RÉGION

Le quotidien
du Nord vaudois
www.laregion.ch

N° 2830 LUNDI 16 NOVEMBRE 2020

Paraît du lundi au vendredi sur abonnement



CAFETIERS-RESTAURATEURS

À l'emporter, vraiment une bonne idée? Tout le monde n'est pas d'accord. **PAGE 3**



FOOTBALL

Sur les pas de Mario Gavranovic, d'Yverdon à l'équipe de Suisse. **PAGES 15-17**

PUB

Plaisirs
ULTIMATIVES JOUES

Redécouvrir le Servagnin

www.plaisirmagazine.ch



9000 francs de dégâts ont été constatés au collège du Jura le soir d'Halloween. Il sera désormais surveillé par vidéo. DUPERREX-A

Grandson sera aussi filmée

VIDÉOSURVEILLANCE Les incivilités, y compris le trafic de stupéfiants, vont croissant à Grandson. Les habitants en ont marre et le Conseil communal a réagi jeudi en acceptant un préavis prévoyant la pose de 26 caméras fixes réparties à la plage et autour des sites scolaires de Borné-Nau et du Jura. La gauche et la droite se sont opposées au sujet de ces caméras, et le projet a fini par être accepté après de riches débats. **PAGES 6-7**

VOUS AVEZ UNE INFO?

Téléphone : 024 424 11 55

E-mail : redaction@laregion.ch



EN BREF

CORONAVIRUS

« C'est une aberration ! »

Les rangs des Verts étaient incomplets, jeudi dernier. Et parmi les absents, Melissa Margot. La Grandsonnoise a expliqué son absence dans un mail piquant. « Je trouve que c'est une aberration d'avoir le droit de faire des séances à 50 personnes, même masquées, pour de la politique communale et pour des objets qui ne sont vraiment pas de grande importance, alors que les familles n'ont pas le droit de se réunir à plus de cinq, que les restaurants sont fermés, etc. relève-t-elle dans son message. Donc je choisis mon côté humain, et non de politicienne, et en soutien à toutes ces personnes qui perdent tellement en cette période, je décide de ne pas participer à de telles incohérences. »

PARTAGE DE VÉHICULES

Bye bye Mobility

Après trois ans d'essai, la Commune de Grandson a fini par résilier pour fin 2020 son contrat avec Mobility, qui met à disposition des voitures contre un forfait annuel. Le municipal Francesco Di Franco a expliqué que cette année, les contribuables devront payer « dans le vide » plus de 9000 francs (sur les 15 000 francs que coûte l'abonnement) pour ce service que seule une dizaine de personnes utilise. La Municipalité va étudier des alternatives.

MERCII

Les travaux se sont bien déroulés

La municipale Christine Leu Métilla a remercié tous les usagers de la rue Basse d'avoir joué le jeu durant la fermeture de la route au mois d'octobre. Elle assure que les travaux sur les conduites de gaz se sont bien passés. La remise du chantier aura lieu cette semaine.

PLAN D'AFFECTATION DE LA VIEILLE VILLE

Un dépassement d'environ 4000 francs

Le plan d'affectation de la vieille ville n'a rencontré aucune opposition et est entré en force. Mais le municipal Antonio Vialatte a précisé que le budget n'a pas tout à fait été respecté. Après un premier crédit de 105 000 francs octroyé à la Municipalité, suivi par un complément de 67 000, elle a indiqué boucler le projet avec un surcoût de 4172 francs, soit d'environ 2%.

9000

francs. Il s'agit du montant estimé des dégâts causés au collège du Jura le soir d'Halloween. « Des individus, qui n'ont pas pu pénétrer dans les classes fermées à clé, se sont acharnés à vandaliser des couloirs et briser des vitres, ainsi qu'une porte coupe-feu », a relevé l'édile Francesco Di Franco. De plus, trois véhicules ont été endommagés sur le chemin du Lac. Pour rappel, en 2019, un total de 35 000 francs de dégâts avaient été enregistrés.

Grandson marche sur les pas d'Yverdon

POLITIQUE Recrudescence d'incivilités, ras-le-bol des habitants et projet de vidéosurveillance de l'espace public. Le scénario que connaît la capitale du Nord vaudois est en train de se mettre en place dans la Cité d'Othon.

TEXTES ET PHOTO: CHRISTELLE MAILLARD

Il y a des exemples que l'on veut copier et d'autres que l'on est contraints de suivre, à l'image de la Cité d'Othon qui se retrouve poussée à marcher dans les traces de sa grande sœur Yverdon-les-Bains. De plus en plus affectée par des dérives et des incivilités, Grandson a opté pour équiper ses rues d'une vingtaine d'yeux supplémentaires. Et comme celui d'Yverdon en 2010, le Conseil communal a vivement débattu de l'introduction d'une vidéosurveillance, jeudi dernier.

Car outre l'aspect technique (*lire encadré*), il y a un véritable problème de fond: une hausse des troubles à l'ordre public. Comme si les problèmes, qui malheureusement sont bien connus à Yverdon, avaient suivi la ligne de chemin de fer jusqu'au terminus, à Grandson...

« La gendarmerie a informé la Municipalité d'une recrudescence de regroupements de jeunes provenant de différentes villes et villages avoisinants et ceci dans la zone qui va de la gare au chemin du Lac, a informé le chef de la Sécurité locale, Francesco Di Franco. Ils sont à l'origine de nombreuses incivilités et de délits liés au trafic de stupéfiants. » Et d'ajouter: « La situation est suffisamment inquiétante pour que des patrouilles, quasi quotidiennement sur le territoire, aient été redirigées et concentrées sur cette zone, ce qui à l'approche de l'hiver est plutôt rare. »

« Autrement, on peut annuler les plages à partir d'une certaine heure, avec des barrières très hautes. »

François Payot, syndic de Grandson



Face à cette dégradation de la situation, la Municipalité a proposé d'installer des caméras sur l'espace public. Car elles ont pour but la prévention, la dissuasion, la protection des personnes et des biens, et l'identification des auteurs des délits.

Un projet qui n'a rien d'une surprise (*lire encadré à dr.*) mais qui a pourtant suscité une scission claire au sein de l'organe délibérant. En somme, la gauche a voté en masse contre ce dispositif, alors que la droite a appuyé le projet municipal. Et c'est elle qui a eu le dessus.

Visiblement, ce n'est pas tant la pose de caméras de surveillance sur les sites scolaires qui a fait débat, mais plutôt celle pour surveil-

Un projet de 26 caméras

Le préavis validé prévoit la pose de 26 caméras fixes réparties entre les sites scolaires de Borné-Nau (20) et du Jura (1), ainsi que devant les cinq plages « de poche ». Le syndic a toutefois précisé qu'il ne s'agissait pas d'une offre définitive, le nombre de webcams et leurs emplacements pouvant changer. Mais ce qui est sûr, c'est que des panneaux indiquant leur présence seront installés et les vidéos seront enregistrées dans le cloud durant au maximum 96 heures. « Les données seront stockées chez le prestataire pour éviter que l'on dise *la Municipalité nous espionne* », a relevé Sébastien Dériaz (PS), rapporteur. Néanmoins, les assistants de sécurité publique auraient accès à ces images en direct pour pouvoir réagir rapidement en cas de plainte.



DÉGÂTS DEPUIS 2019

3 attaques aux toilettes sèches, soit environ 550 francs.

17 tags sur le mobilier urbain, soit 3000 francs de dégâts. Et c'est sans compter les assauts contre les panneaux de signalisation et autres potelets (environ 3200 francs aussi).

8300 francs de dégâts sur des clôtures.

12 plaintes pour dommages à la propriété ont été déposées pour des objets cassés ou brûlés sur les bâtiments scolaires. Ce qui représente environ 57 000 francs de réparation.

21 cas de fumées de barbecue, de nuisances sonores tardives ou de présence de chiens sur les petites plages ont été recensés rien qu'en juillet 2020. Et 35 ordonnances pénales émises depuis 2019.

ler les plages «de poche». Car les cinq webcams prévues le long de la rive auraient des missions supplémentaires : surveiller les délits sur la route et éviter des cambriolages.

«Là, la situation est bien différente et confuse, relève Nicolas Perrin (Les Verts). Le trafic sur le chemin du lac est un problème mais la pose de caméras n'est pas le meilleur outil pour lutter contre la vitesse et le bruit. Des contrôles routiers seront plus utiles. De même, si des maisons sont visitées, on peut encourager les propriétaires à poser des caméras privées, ce n'est pas à la Commune de les garder.»

Le Grandsonnois a ainsi proposé deux amendements, tous deux balayés par la majorité, visant à valider le préavis concernant uniquement la pose de caméras sur les sites scolaires. Ainsi, pour 21 caméras au lieu de 26, le coût d'achat aurait chuté de quelque 50 000 francs à 33 000 francs (dont 34% facturés à l'Association scolaire intercommunale Grandson et environs). Et c'est sans compter les 59 000 francs de location annuelle qui auraient été divisés par deux.

D'autres encore auraient préféré engager des agents plutôt que de la technologie.

Autant de remarques qui ont fait bondir l'Exécutif. «Autrement, on peut *cancel* les plages à partir d'une certaine heure, avec des

barrières très hautes. Mais je ne suis pas sûr que ce serait du plus bel effet, avance le syndic qui a réfléchi à cette option. La vidéosurveillance est un moyen de dissuader et de dire aux gens qui les utilisent de façon abusive que nous nous dotons d'un moyen de plus.»

Un troisième amendement a été soumis et, cette fois-ci accepté. Celui-ci demandait à la Municipalité de rédiger un rapport à l'issue du contrat-test de prestations de cinq ans.

Et le tourisme ?

«Tant qu'on y est, autant mettre des webcams en plus, mais pour le tourisme ! C'est la proposition de Pierre-André Délitroz. Une demande qui n'a, pour l'heure, pas eu de réponse. D'autres lieux, comme le port et la gare notamment, pourraient être équipés par la suite, donc pourquoi pas une autre pour diffuser de belles images du bourg...

La vidéosurveillance en dernier recours

Le conseiller communal Valentin Tanniger (Les Verts) a qualifié le projet de vidéosurveillance de «disproportionné et de précipité». Une remarque que le syndic a tenu à rectifier.

«Je vous rappelle juste qu'en 2015, le règlement sur les caméras a été adopté à la suite d'une motion qui date de 2012 ou 2013. On a

donc adopté un règlement demandé par le Conseil.»

Néanmoins, la Commune n'a pas envisagé de mettre en place de telles mesures tout de suite. Elle a commencé par engager

deux assistants de sécurité publique (ASP). «On a d'abord privilégié une politique de présence, une politique d'approche humaine, d'information et de prévention,

assure le syndic. Les moyens mis en place se trouvent porteurs pour certains problèmes mais insuffisants pour d'autres.» Et de conclure : «Sur ces cinq ans, je pense

qu'à part une personne de mauvaise foi, nul ne peut nier qu'une pression et des incivilités croissantes ont été enregistrées sur le territoire. Maintenant, on doit passer à l'étape d'après.»

« À part une personne de mauvaise foi, nul ne peut nier qu'une pression et des incivilités croissantes ont été enregistrées. »

François Payot, syndic de Grandson